

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : **DEL20240509\_02**

Nature de l'acte : **7.1 DÉCISIONS BUDGETAIRES**

Portant : **Décision Modificative n°2/2024**

SEANCE	LIEU DE SEANCE	CONVOCATION	CONSEILLERS EN EXERCICE
05.09.2024 20h00	MAIRIE 74150 VERSONNEX	30.08.2024	14
ORDINAIRE			Quorum : 08

PRESENTS	EXCUSES	REPRESENTES	VOTANTS
10	03	01	11
DA SILVA Amandine FISCHER Adélie GALLIOT Didier GIVEL Marie LAPLACE Gilles (20h15) LAPLACE Robin MARINI Sébastien MOMMER Jean-Yves PHILIPPOT Dominique PITOLLAT Jean-François	ALLEGRET LOMBARD K. MORENO Stéphanie PERCIER Alexandra	DUFRENE Jérôme à GIVEL M.	

Mme le Maire présente un projet de décision modificative afin de prendre en compte des recettes supérieures au montant prévu ainsi que leurs intégrations dans les chapitres de dépenses ayant besoin d'un complément : chapitres 012 (personnel supplémentaire), chapitre 21 : dépenses complémentaires d'investissement.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6411 : Personnel titulaire		17 900,00 €		
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilé</b>		<b>17 900,00 €</b>		
D 023 : Virement à la section d'investissement	12 000,00 €			
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>12 000,00 €</b>			
R 6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel				5 900,00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>				<b>5 900,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>17 900,00 €</b>		<b>5 900,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2152 : Installations de voirie		100 000,00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>100 000,00 €</b>		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement			12 000,00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>			<b>12 000,00 €</b>	
R 10222 : FCTVA				99 000,00 €
R 10226 : Taxe d'aménagement				13 000,00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>				<b>112 000,00 €</b>
<b>Total</b>		<b>100 000,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>112 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>105 900,00 €</b>		<b>105 900,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE** la décision modificative n°2/2024 comme ci-dessus présentée ;
- AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Présent(s)	Votant(s)	Pour	Contre	Abstention(s)
10	11	11	0	0

Le Maire, **M. GIVEL**



Le secrétaire de Séance, **S. MARINI**

Les signatures suivent au registre. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours.